

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal du 27 mars 2015 – 19h

Compte rendu

A 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

PRESENTS : Monsieur Tanneau Jean Luc, Monsieur Le Balch Daniel, Monsieur Brunot Pierre, Madame Gadonnay Stéphanie, Madame Bodere Albane, Monsieur Daniel René-Claude, Monsieur Kerriou Christian, Madame Gléhen Danièle, Monsieur Palud Bernard, Madame Barbet Sylvie, Monsieur Maréchal Dominique, Monsieur Peron Roger, Madame Le Goff Françoise, Monsieur Biet Thomas, Madame Volant Laure, Monsieur Guéguen Johan, Monsieur Henri Le Cleach, Monsieur Le Bellec Etienne, Monsieur Couant Guillaume.

PRESENTS PAR PROCURATION : Madame Le Gall Gaëlle donne pouvoir à Monsieur Kerriou Christian, Madame Ranzoni Michèle donne pouvoir à Monsieur Daniel René-Claude, Madame Laurent Jocelyne donne pouvoir à Monsieur Couant Guillaume.

ABSENTE : Madame Aubrée-Lijour Marie-Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Bodere Albane.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 22

Monsieur le Maire demande au conseil si des observations sont à émettre sur le compte rendu du dernier conseil. Aucune observation n'est émise.

Il demande ensuite s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Versement d'une avance et mise à disposition des locaux à l'association Le Malamok
- Démission d'un membre du conseil d'administration

Aucun vote contre pour l'ajout de ces deux propositions.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2015

Comme chaque année, au premier trimestre, la commune est destinataire de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières).

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition des trois taxes restent inchangés par rapport à 2014 ce qui donnerait le produit fiscal suivant :

	Taux d'imposition maintenu	Produit fiscal
Taxe d'habitation	13,20%	739 464,00 €
Taxe foncière (bâti)	16,45%	711 133,50 €
Taxe foncière (non bâti)	75,20%	13 611,20 €

A l'unanimité des présents, le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire en maintenant les taux d'imposition à leur niveau de 2014.

Vote des budgets primitifs 2015

Daniel Le Balch informe le conseil que la commission finances s'est réunie le 11 mars dernier pour procéder à l'analyse des budgets primitifs 2015. En annexe 1 du rapport préparatoire, figuraient le détail des sections de fonctionnement et d'investissement des trois budgets (commune, assainissement et lotissement Kermeur)

Sur les propositions financières du budget de la commune, il énonce les quelques chiffres suivants :

	Propositions 2015	Evolution par rapport à 2014
Charges à caractère général	619 235,00 €	-8,44%
Charges de personnel	1 260 120,00 €	-4,51%
Subventions et participations	729 632,50 €	11%
Intérêts de la dette	111 000,00 €	-18%
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 722 987,50 €	-5%

La hausse pour des subventions et participations s'expliquent par :

- Le financement des TAP pour une année complète
- La participation à l'office de tourisme sans la commune de Tréffiagat
- L'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de l'ALSH

Produits des régies	148 130,00 €	25%
Dotations et taxes	813 818,00 €	-11%
Impôts	2 037 064,00 €	2,50%
Revenus des immeubles	112 840,00 €	-3,50%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 223 197,00 €	-1,25%
<i>Soit un autofinancement de</i>	<i>500 209,50 €</i>	<i>25%</i>

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 1 577 538,98 €.

Les principales opérations d'investissement seront les suivantes :

- Lancement de la révision générale du PLU (6200 €) ;
- Maison médicale (240 000 €) ;
- Installation du stabiplages (64 200 €) ;
- Refonte du site internet de la commune (6000 €) ;
- Finalisation de l'étude sur la place interface ville/port « jeu de boules » (1344 €)
- Enfouissement des lignes électriques (150 400 €) ;
- Amélioration et grosses réparations des bâtiments communaux (18 790 €) ;
- Amélioration et accessibilité de la voirie (92 430 €) ;
- Acquisition de matériels (11 600 €).

Avec 3 votes contre (Le Bellec Etienne, Couant Guillaume), les budgets primitifs 2015 sont adoptés. Les votes contre se justifient par l'inscription du projet de la maison médicale au budget de la commune et par le peu de moyens financiers octroyés pour la réparation de la voirie.

Durée d'amortissement des immobilisations sur le budget assainissement

Daniel Le Balch informe le conseil municipal que des investissements ont été réalisés sur le budget assainissement et qu'il convient de définir les modalités d'amortissement.

Pour information, l'amortissement permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens achetés et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet de capitaliser des sommes en vue de leur remplacement.

Comptablement, c'est une opération d'ordre qui n'a pas de coût budgétaire.

<u>Type d'investissement</u>	<u>Durée d'amortissement proposée</u>
Petit matériel	5 ans
Etudes liées aux réseaux	60 ans
Remplacement pièces et matériels à la station d'épuration	10 ans

A l'unanimité des présents, le conseil approuve la proposition.

Convention de financement avec la commune de Plomeur pour le remplacement des membranes

Daniel Le Balch rappelle que la station d'épuration est équipée de 3 bassins membranaires destinés à la filtration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. La durée de vie des membranes est de 7 ans environ. L'ensemble a donc dépassé sa durée de vie prévisionnelle.

Par conséquent, la décision a été prise de remplacer la totalité des membranes des trois bassins dès 2015 en commençant par le bassin n°3.

Le marché public lancé et signé a donné satisfaction avec une économie substantielle de presque 200 000 € par rapport aux estimations initiales.

Voici le récapitulatif des dépenses liées au remplacement de l'ensemble des membranes :

Intitulé	Montant en € HT
Frais administratifs	2 250
Achat et livraison des membranes	551 390
Déchargement et installation des membranes	38 550
TOTAL	592 100
Soit un investissement annuel de	197 396,67

La commune de Plomeur utilisant la station d'épuration pour une partie de ses branchements participera au financement de l'opération. La redevance due par cette commune sera calculée en fonction des débits apportés à la station de l'année N-1 en ajoutant une majoration de 10 % au titre de l'apport important des eaux parasites.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la convention dont les principaux termes sont évoqués ci-dessus et à autoriser le Maire à la signer.

Approbation de la cartographie de l'inventaire des zones humides de la commune

Daniel Le Balch rappelle que le conseil municipal a donné son accord pour que le syndicat mixte du SAGE effectue l'inventaire des zones humides sur la commune.

Il précise que l'inventaire a suivi une démarche participative conforme aux préconisations de la cellule d'animation des milieux aquatiques du conseil général du Finistère.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cartographie de l'inventaire des zones humides de la commune telle qu'annexée au présent rapport (le dossier complet étant disponible à la mairie).

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la cartographie.

Dénomination de l'impasse du lotissement de Kermeur

Au cours du dernier conseil municipal, la décision de nommer l'impasse du lotissement de Kermeur a été ajournée. Ainsi, plusieurs propositions ont été transmises dans le rapport. Pierre Brunot demande si l'intitulé « impasse » peut être remplacé par « allée ». Le conseil approuve cette proposition.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet au vote les propositions suivantes :

- allée Marie de Kerstrat (0 vote pour)
- allée Simone Ségouin (2 votes pour)
- allée Maria Lambour (0 vote pour)
- allée Florence Arthaud (1 votes pour)

- allée de Schull (0 vote pour)
- allée Anita Conti (19 votes pour)

L'impasse du lotissement de Kermeur s'appellera donc l'allée Anita Conti.

Versement d'une avance et mise à disposition des locaux du Malamok

Le vote des subventions ayant lieu traditionnellement au mois de mai, l'association Le Malamok a transmis une demande d'avance sur sa subvention afin de faire face à des problèmes de trésorerie. Il leur a été proposé de signer une convention identique à celle du premier semestre 2014 prévoyant les clauses suivantes :

- Versement d'une avance de 70 000 € ;
- Mise à disposition des locaux comprenant notamment les clauses suivantes :
 - Présentation du planning d'occupation des salles par l'association et validation par la commune. En cas d'inoccupation de la grande salle par le Malamok, elle pourra être utilisée par la commune.
 - Loyer de 4000 € par mois
 - Prise en charge du ménage par la commune dans une limite de 18 heures par semaine

Avant de procéder aux délibérés et au vote, Monsieur le Maire demande aux administrateurs de l'association membre du conseil de quitter la salle (Daniel Le Balch, Albane Bodéré, Christian Kerriou, Thomas Biet).

Avec 16 voix pour, le conseil approuve la convention de versement d'une avance sur subvention et de mise à disposition des locaux telle qu'annexée au présent compte rendu et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Démission d'un membre du Conseil d'administration du Malamok

Monsieur le maire informe le conseil que Daniel Le Balch souhaite présenter sa démission du conseil d'administration de l'association Le Malamok. Il lui laisse la parole afin qu'ils puissent expliquer les raisons de sa démission.

Daniel Le Balch précise qu'être présent au conseil d'administration du Malamok est une mission importante pour un élu du Guilvinec. La structure gérant un budget de plus de 800.000 € dont une grande part des recettes provient de fonds publics au travers de diverses subventions (246.000 € de dépenses pour la commune, ramenés à 198.200 €, compte tenu du loyer perçu de 48.000 €) implique, pour le bénéficiaire, un devoir de loyauté et de transparence avec la mairie, de partage, également sur le même motif, celui d'animer la commune à la satisfaction du plus grand nombre.

Selon lui, dans les faits, c'est un climat d'incompréhension, d'opposition et de conflits permanents avec la remise en cause de toutes les propositions municipales. Etant en désaccord total avec la politique et même avec la définition de la culture mises en avant par la direction du Malamok, il présente donc sa démission d'administrateur à partir de ce jour.

Cet exposé étant fait, le conseil municipal prend acte de la décision de Daniel Le Balch et ajourne à un prochain conseil municipal la désignation de son remplaçant.

La Secrétaire de séance,
Albane Bodéré

